

Le Collectif des Copropriétaires « Bois de Boulogne »

130 Av. Pierre Sénard - 06130 GRASSE

Courriel adressé aux Elus de Grasse

Copie : Sous Préfecture de Grasse & Préfecture de Nice
M. BAUDRILLER

Objet : Arrêtés Préfectoraux et interventions d'entreprises mandatées par SILLAGES

Le 23/02/2012

Monsieur le Sénateur Maire, Mesdames, Messieurs, les Conseillers Municipaux,

Lundi matin 20/02/2012, deux personnes de la Sté SEGC Topographie sont venues effectuer des relevés et marquages sur la voirie, côté Ouest de notre copropriété.

Les copropriétaires présents n'ayant aucune information concernant cette intervention, leur ont demandé l'objet de leur présence et de justifier d'une autorisation leur permettant de pénétrer dans une propriété privée. Ils ont répondu être mandatés par SILLAGES pour effectuer des relevés dans le cadre du projet de funiculaire et ont présenté deux arrêtés préfectoraux les y autorisant, voir pièces jointes.

Comme nous le mentionnons ci-dessus, les relevés et marquages ont été effectués sur la partie Ouest de notre copropriété, c'est à dire exactement à l'opposé du futur passage du funiculaire, ce détail, non des moindres et en l'absence de toute explication rationnelle ne peut que nous inciter à penser qu'ils concernent plutôt l'étude du projet immobilier envisagé à l'emplacement de nos locaux...

Cette intervention sans prévenir et sans informer les copropriétaires est tout simplement inacceptable et ne respect pas le plus basique des droits de la propriété privée.

Mardi 21, nous avons contacté Mme Sandrine CORBEL Responsable du Pôle Administratif de SILLAGES pour lui demander des explications, compte tenu que son nom était mentionné sur le document présenté par les deux personnes de la Sté SEGC. Cette personne nous répondu ne pas connaître le dossier et nous a laissé avec nos interrogations. **Une fois de plus nous constatons une absence totale correction dans les échanges** Les interlocuteurs que nous contactons se rejettent les responsabilités les sur les autres comme si nous étions des pestiférés que l'on veut éviter.

Certes, des Arrêtés Préfectoraux en bonne et due forme ont bien été établis mais leur affichage en Mairie et même leur publication dans les journaux officiels ne signifie pas que nous en avons été informés.

Nous n'avons pas eu la chance de nos concitoyens d'infortune du Collectif Funiculaire, qui eux, ont reçus, via M° LORENZI, FONTAN, DNIDNI une notification par voie d'Huissier le 2 février dernier.

Cela ne peut que nous rappeler la situation de 2008, où nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli de l'Arrêté de préemption concernant notre parcelle n°178, pris par la Mairie le 6 août 2008, sans qu'aucune information en ce sens ne nous soit parvenue préalablement et que nous avons découvert bien malgré nous, après que le délai de recours légal soit largement écoulé...

De telles méthodes ou procédés ne sont pas de nature à détendre les relations qui vont s'établir entre la ville de Grasse et nous, si le déroulement des opérations doit se poursuivre ainsi !

Même si les Arrêtés préfectoraux donnent les pleins pouvoirs à SILLAGES et à ses sous-traitants pour pénétrer librement sur notre propriété privée, ils n'interdisent pas de respecter la moindre des règles de politesse et les entreprises qui travaillent et contribuent à produire les richesses de la ville de Grasse, et encore moins de les prévenir à l'avance des interventions programmées.

En tant qu'Elus, vous êtes également des citoyens. Accepteriez-vous que vos biens privés soient traités de la même manière que vous le faites avec les nôtres.

Très sincèrement nous ne le pensons pas et vous auriez raison, ce qui devrait normalement vous encourager à changer de comportement vis-à-vis de ce que vous faites avec nous.

Lundi 20/02/12, il s'agissait de l'intervention de techniciens avec du matériel léger tel que lunette de géomètre et autres mais qu'en sera-t-il lorsque ce seront les foreuses, bulldozers et rouleaux compresseurs qui débarqueront ?

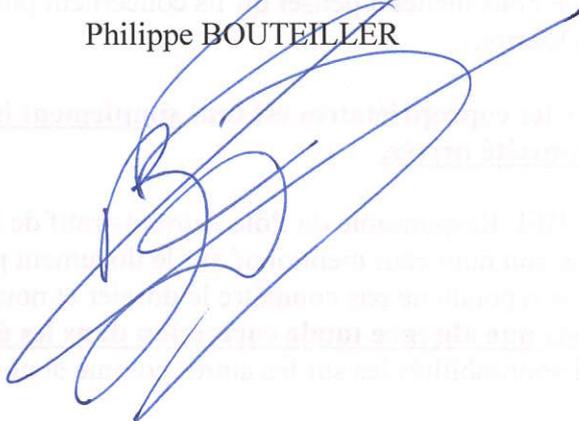
Nous vous rappelons que dans cette affaire, il conviendrait de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, à ce jour aucune solution de relocalisation de nos activités n'a été trouvée.

Nous n'avons jamais été opposés aux projets de la ville de Grasse, cependant, nous n'en sommes pas les demandeurs et à ce titre, nous ne voulons pas en subir les conséquences d'entrave à la poursuite de nos activités professionnelles, de pertes d'emplois et de revenus familiaux, etc.

Monsieur le Sénateur Maire, Mesdames, Messieurs, les Conseillers Municipaux, souhaitant que vous ayez à cœur de mieux comprendre notre situation, veuillez recevoir nos respectueuses salutations.

Pour le Collectif des Copropriétaires de la copropriété « Bois de Boulogne »

Philippe BOUTELLER



Philippe FABRE

